

## Procès Verbal du conseil d'école n°2 – Mardi 10 mars 2015 (17h30 – 18h35)

### Personnes présentes au conseil d'école :

- M. LAFFITE, maire de Querrien,
- M. BESNARD, adjoint chargé des affaires scolaires,
- M. PRAT et M. SARDAIN, Délégués Départementaux de l'Education Nationale,
- Mme LE GOFF, Mme PENNANEACH, Mme MOREIRA et Mme MONTENOT, représentantes des parents d'élèves,
- Mme JASSERAND, M. MORGANT, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

### Personnes excusées :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale,
- Mme QUEMENER, Mme HENRY et Mme BURGAUD, enseignantes de l'école.

### **1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école**

M. SARDAIN, DDEN, a fait remarquer le temps important consacré lors du premier conseil d'école (10/11/2014) aux points « Travaux et investissements », éléments qui sont souvent récurrents d'un conseil d'école à l'autre et sur lesquels les membres de cette instance n'ont aucune incidence.

Vincent LE MOING, directeur de l'école, a indiqué qu'il lui avait semblé important de faire un état des lieux lors du premier conseil d'école, et cela dans le cadre de sa prise de fonction en septembre 2014. Dès lors, seuls les points de la partie « Travaux » pris en compte par la mairie (en lien avec le procès verbal du 10/11/2014) sont désormais évoqués lors des conseils d'école.

### **2) Bilan exercice incendie**

L'exercice incendie s'est déroulé le mardi 03 mars 2015 dans de bonnes conditions.

Il a été relevé un problème lors de l'exercice concernant la classe de CE2-CM1 : les élèves, accompagnés de la personne remplaçante, ont tenté de sortir par la porte de secours, comme le veut la procédure. Malheureusement, celle-ci était fermée à clé. Après plusieurs tentatives pour l'ouvrir (ce qui dura une minute), ils ont finalement évacué le bâtiment par l'autre porte, celle qui donne dans le couloir, en face des toilettes. À part les enseignantes occupant cette classe (Mme BURGAUD et Mme HENRY), il n'existe aucune autre clé de la porte de secours dans l'école. Les deux enseignantes utilisent cette porte de secours pour entrer dans leur classe car elles n'ont pas la clé de la porte d'entrée du bâtiment du bas (donnant dans le couloir et les toilettes).

Il a donc été demandé à la mairie d'effectuer un **duplicata en trois exemplaires de la clé de la porte d'entrée du bâtiment du bas**, afin de récupérer les clés de la porte de secours de la classe de CE2-CM1 et de les laisser à disposition dans la classe et dans le bureau de direction.

### 3) Travaux et investissements :

De nombreux travaux et investissements ont été réalisés par la mairie depuis le dernier conseil d'école. La communication entre l'école et la mairie fonctionne bien. M. BESNARD, adjoint aux affaires scolaires, est présent régulièrement dans l'établissement et tente de répondre au mieux aux différents besoins de l'école.

La dotation par élève pour l'année 2015 est désormais de 43 € au lieu de 38 € pour les années précédentes.

#### ◆ Les travaux réalisés :

- Installation de rideaux dans la salle de classe des CE2-CM1,
- Fabrication du 2<sup>ème</sup> meuble pour la classe de CP-CE1,

#### ◆ Les travaux en cours de réalisation (devis réalisés et validés)

- Installer des stores extérieurs dans la classe CP-CE1,
- Nettoyage du gymnase par une société privée,
- Refermer la lucarne de toit du bâtiment du bas par un couvreur,
- Réparer la fuite sous la verrière dans le hall de la photocopieuse (en attente de forte pluie pour identifier le problème),
- Ravalement de la façade du bâtiment du bas par les services techniques.

L'ampleur des dépenses ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes simultanément, les travaux restants seront priorisés par la mairie et l'équipe pédagogique afin d'être répartis sur plusieurs années.

**Un budget spécifique « Travaux » doit être proposé en conseil municipal lors du vote du budget de l'année 2015.**

#### ◆ Investissements réalisés :

##### ✓ Le matériel d'EPS :

- Sur le budget pédagogique de l'école (alloué par la mairie) : 30 ballons malléables et 1 filet (montant total de 186 €).
- Budget débloqué par la mairie : 6 pierres de rivière, 8 cônes, 12 haies, 12 rubans (montant total de 441 €).

##### ✓ Matériel numérique : (Budget débloqué par la mairie)

- Achat d'une imprimante laser couleur.
- Achat d'un ordinateur portable.

#### ◆ Investissement en cours de réalisation :

- Le photocopieur.

Il a été rappelé la priorité de l'école d'investir dans du matériel d'EPS et du matériel numérique. Ces investissements seront priorisés par la mairie et l'équipe pédagogique afin d'être répartis sur plusieurs années.

**Des budgets spécifiques « Matériel d'EPS » et « Matériel numérique » doivent être proposés en conseil municipal lors du vote du budget de l'année 2015.**

#### 4) Les projets de fin d'année :

- ❖ Classe de CP-CE1 : Séjour en classe de découvertes du lundi 8 au vendredi 12 juin 2015 au centre nautique de Kerguelen à Larmor-Plage (56). Une réunion d'information aux familles a permis de présenter le projet.
- ❖ Classes de cycle 3 : Réalisation d'un film (court métrage) retraçant la vie et le destin d'un poilu Querriennois, avec l'intervention d'Anita DORON (réalisatrice) et Carole HOUGET (Dumiste COCOPAQ).
- ❖ Toutes les classes : Spectacle de Gérard DELAHAYE le vendredi 26 juin 2015. Ce projet, en lien avec l'école privée, permettra aux élèves de découvrir le répertoire musical du chanteur et de chanter avec lui trois chansons, dont une en breton. Le spectacle se déroulera sur le temps scolaire afin de réaliser ce projet avec tous les élèves de l'école.

#### 5) Questions diverses

##### ◆ Questions des parents délégués :

**- En cas de retard des parents (après 16h00), sous quelle responsabilité se trouvent les enfants qui ne sont pas inscrits aux TAP ?**

S'agissant des élèves de maternelle, la responsabilité de l'enseignant est engagée jusqu'à la remise directe aux parents ou aux personnes désignées.

Les élèves de l'élémentaire qui ne sont pas inscrits au TAP sont sous la responsabilité des parents dès la fin du temps scolaire.

**- Pourquoi les enfants de maternelle sont-ils dans la cour pendant la récréation lorsqu'il pleut ? La question a déjà été posée directement à l'enseignant mais la réponse ne semble pas convenir.**

En cas de forte pluie, les récréations se déroulent dans le gymnase. En cas de pluie fine, les récréations ont lieu dans la cour pour permettre aux enfants et enseignants de s'aérer et faciliter les moments d'apprentissage en classe.

##### ◆ Budget sorties scolaires :

Dans un souci de répondre aux besoins de l'école en créant les enveloppes budgétaires spécifiques pour le matériel scolaire (EPS et numérique), il a été proposé à la mairie de réduire le budget « Sorties scolaires » de 3 500€ à 2 500 € pour les deux écoles de Querrien, réparti à 1/3 pour l'école privée (30 élèves) et 2/3 pour l'école publique (109 élèves) dans un souci d'équité (au lieu de 50% pour chaque école). De plus, il a été demandé que le plafonnement à 15% des dépenses totales soit revu car il restreint l'utilisation de ce budget par l'école.

##### ◆ Projet Educatif Territorial :

La mairie n'a pas envisagé de mettre en place de PEDT pour l'année prochaine. Dans le cadre d'un PEDT, un fond de soutien de 50€ par élève est mis à disposition des communes entrant dans le dispositif. Il a été proposé à la mairie de se mettre en relation avec Madame DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale, pour faire un point sur les modalités d'un PEDT.